Votre équipe pour l'ALBRET

Elections départementales mars 2015 | Canton de l'ALBRET

Candidats de la Majorité départementale conduite par Pierre CAMANI

La Majorité Départementale
Lot-et-Garonne au cœur

TITULAIRES

Nicolas LACOMBE

- 39 ans, marié et père de trois enfants
- Scolarité à Nérac puis étudiant à Bordeaux où il obtient une maîtrise d'Histoire contemporaine avant le concours de professeur des écoles
- Directeur d'école à Allons en 1999, puis à Francescas de 2000 à 2004. Nommé directeur à Nérac en 2004
- Elu au conseil municipal pour la première fois en 1995, dans l'opposition
- Réélu en 2001 dans l'opposition, à la tête d'une liste qui obtient 31% des voix
- Elu Maire dès le 1er tour en 2008 (50,94%) et en 2014 (59,90%)
- Conseiller général depuis 2008 (56,96%)
- Président de la CCVA (Communauté de Communes du Val d'Albret) depuis 2011

Marylène PAILLARÈS

- 56 ans, mariée, mère de deux enfants et grand-mère de trois petits enfants
- Scolarité primaire à Andiran, puis secondaire à Nérac et Agen
- Travaille durant 20 ans à Poudenas, avant de devenir collaboratrice dans un cabinet d'assurances à Agen
- Candidate en 2001 aux élections municipales sur la liste conduite par Nicolas Lacombe à Nérac
- Adjointe chargée du personnel et des affaires générales à la Mairie de Nérac depuis 2008
- Suppléante de Nicolas Lacombe au Conseil général ainsi que déléguée communautaire à la Communauté de communes du Val d'Albret depuis 2008

REMPLAÇANTS

Olivier CAMPAN

- 44 ans, marié et père de trois enfants
- Scolarité primaire et secondaire à Nérac
- International de rugby de 1993 à 1996, puis agent ERDF
- Conseiller municipal de la commune du Saumont en 2008
- 1er adjoint au Saumont en 2014
- Suppléant de la députée Lucette Lousteau depuis 2012

Christiane CARLESSO

- 68 ans, mariée, mère de trois enfants et grand-mère de quatre petits-enfants
- Scolarité à Moncrabeau
- Agent de collectivité retraitée (Lycée agricole de Nérac)
- Candidate aux élections municipales à Moncrabeau en 2014
- Membre de plusieurs associations de sa commune

CONTACTS

06 51 94 90 97
blog : www.nicolaslacombe.fr/
Site : www.lotetgaronneaucoeur.fr

mails :
nicolas.lacombe@laposte.net
marylenepaillares@outlook.com

facebook :
www.facebook.com/nicolas.lacombe.90
www.facebook.com/marylene.paillares.9
www.facebook.com/olivier.campan.1

Le Département, l'échelon de la proximité et de l'efficacité

Depuis 2008, nous avons engagé des politiques de progrès social et économique destinées à tous les Lot-et-Garonnais :

- **APA+** pour les personnes âgées les plus fragiles,
- **transport scolaire gratuit** pour tous les enfants scolarisés en Lot-et-Garonne,
- mise en place du réseau de transport **Tideo**,
- lutte contre la désertification médicale avec les **maisons de santé**,
- **modernisation des collèges,**
- Réhabilitation des **centres de secours…**

Nous avons aussi fortement soutenu les **communes et les associations** dans leurs projets.

Les États généraux de l'agriculture et le Schéma de développement économique du Lot-et-Garonne, élaborés avec les professionnels, ont permis de mettre de la cohérence dans les dispositifs d'aide et d'**accompagnement des agriculteurs et des entreprises de toutes tailles**.

La création du syndicat mixte « Lot-et-Garonne numérique » fait de notre département un précurseur pour le **déploiement progressif de la fibre optique** dans les années qui arrivent.

La mise en place de ces politiques s'est faite dans le cadre d'une **gestion rigoureuse de l'argent public.**

Si vous nous accordez votre confiance les 22 et 29 mars, nous poursuivrons les politiques mises en œuvre depuis 2008, **sans augmenter les impôts.**

L'ALBRET : un t

1- Le développement économique et touristique

-Créer un technopôle dédiée à l'**innovation dans le domaine agricole** en Albret : il s'agit du projet Agrinove qui verra dès les prochains mois la naissance d'une pépinière d'entreprises.

-Déployer le **haut débit internet** (entre 10 et 20 Mo) sous 18 mois avant le très haut débit.

-Créer une « destination Albret » bien identifiée en donnant au futur Office du Tourisme les moyens d'agir. Préparer notre territoire à l'arrivée du **Center Parcs** à Pindères-Beauziac.

-Poursuivre la **modernisation du réseau routier départemental dans l'Albret** (8,2 millions d'€ investis entre 2008 et 2014).

-**Voie ferrée Condom/Port-Sainte-Marie** : relancer l'utilisation de cette ligne en totalité ou en partie, pour le frêt et/ou pour un usage touristique (vélorail par exemple)

-**Voie verte du Mézinais** : redéfinir une stratégie réaliste pour le développement de cet équipement.

2- Les solidarités

-Poursuivre la réalisation et la modernisation des **Ehpad de l'Albret**.

-Accompagner la professionnalisation du secteur d'**aide à domicile** des personnes âgées.

-Favoriser l'autonomie des personnes en situation de **handicap** par l'aide à l'adaptation de leur logement.

-Assurer une présence médicale pérenne avec la réalisation de la **Maison de santé de l'Albret** à Nérac.

-Soutenir les 300 **associations de l'Albret** dans leur fonctionnement et dans leurs projets.

territoire rural qui avance !

5 priorités d'action pour vos conseillers départementaux

3- Le « Grand Albret », notre futur territoire

-Dans le cadre de la fusion des 3 communautés de communes de l'Albret (Coteaux de l'Albret, Mézinais, Val d'Albret), garantir le **respect de chaque commune quelle que soit sa taille.**

Le « Grand Albret », 34 communes, 27 000 habitants devra assurer un service de qualité aux habitants (voirie, tourisme, enfance-jeunesse, école de musique et de danse, zones d'activités…) tout en recherchant partout où c'est possible des économies de fonctionnement.

-Les citoyens sont attachés à leur commune. Le conseil départemental poursuivra son **accompagnement des projets municipaux** (patrimoine, traversées de bourgs, bâtiments communaux, écoles…).

4- L'éducation de nos enfants

-Poursuivre l'entretien et la modernisation des deux **collèges** de notre canton (Mézin et Nérac); déplacer et sécuriser le lieu de descente des bus au collège de Nérac.

-Poursuivre l'**équipement numérique des collèges et des écoles**.

-Pérenniser la Convention éducative qui permet de financer des **sorties scolaires pédagogiques**.

-Mettre en place un dispositif de lutte contre le gaspillage dans les **restaurants scolaires des collèges.**

5- Une gestion exigeante des finances publiques

-Maîtriser les **dépenses de personnel**. Bilan 2008-2015 : des dépenses de personnel par habitant inférieures aux départements de notre taille (158 € contre 205 €).

Projet 2015-2021 : on continue !

-**Maîtriser la dette**. Bilan 2008-2015 : une capacité de désendettement très favorable et qui s'améliore encore (6,8 ans).

Projet 2015-2021 : on continue !

-**Réduire le train de vie de la collectivité**. Bilan 2008-2015 : réduction de moitié des dépenses de communication et de cabinet soit 7 millions d'€ économisés en 7 ans.

Projet 2015-2021 : on continue !

-**Ne pas augmenter les impôts.** Bilan : pas de hausse d'impôts depuis 2009.

Projet 2015-2021 : on continue !

Retrouvez notre programme dans son intégralité sur :

www.nicolaslacombe.fr
www.lotetgaronneaucoeur.fr

ELECTIONS DEPARTEMENTALES 22 et 29 MARS 2015

A l'occasion de ces élections, vous désignerez les élus qui géreront notre département pour les 6 prochaines années. Fière de son bilan et forte de son projet, la Majorité départementale conduite par Pierre Camani a pour ambition de poursuivre son action pour un département qui avance en tenant compte de tous les territoires du Lot-et-Garonne.

En votant pour le ticket LACOMBE-PAILLARÈS CAMPAN-CARLESSO, donnez toute sa place à l'Albret !

Votre nouveau canton : l'ALBRET

Le nouveau canton de l'ALBRET regroupe les anciens cantons de FRANCESCAS, MÉZIN et NÉRAC.
Il compte plus de 16 700 habitants et rassemble 22 communes.

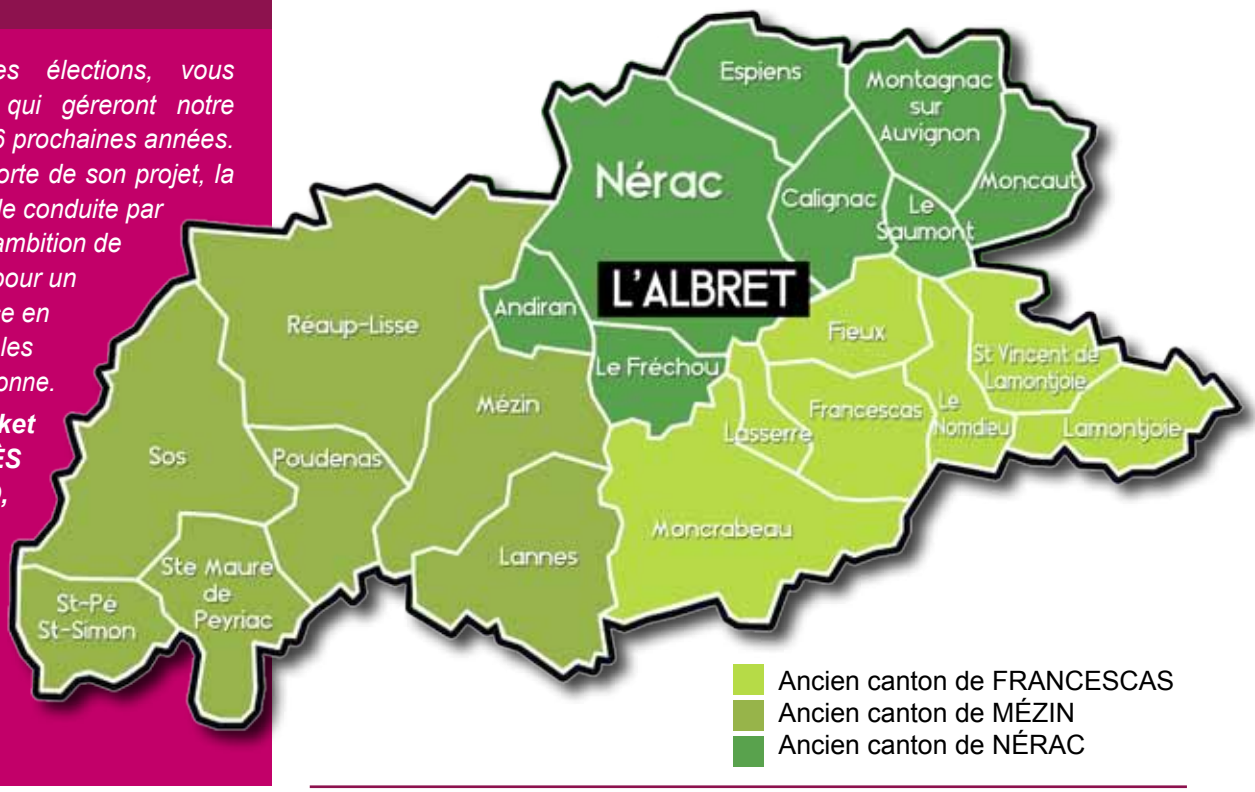

Un nouveau territoire, une nouvelle élection

1

Les candidats se présentent en binôme Femme - Homme. Afin de garantir la parité, chaque candidat a un remplaçant du même sexe

titulaires

Le bulletin comportera 4 noms : ceux du binôme titulaire et ceux du binôme remplaçant

remplaçants

Le panachage est interdit

2

1er tour

Les électeurs votent pour un binôme de candidats. Pour être élu dès le 1er tour, un binôme doit avoir obtenu 50 % des suffrages exprimés + 1 voix, ainsi que 25 % des électeurs inscrits.

3

2e tour

Si aucun des binômes n'est élu au 1er tour, un 2e tour est organisé. Seuls les binômes ayant rassemblé plus de 12,5 % des électeurs inscrits sont qualifiés pour le 2nd tour (les deux arrivés en tête si un seul ou aucun binôme ne remplit cette condition). La majorité relative suffit pour être élu au 2e tour.

4

Les conseillers départementaux sont élus pour 6 ans et siègent au conseil départemental. Ils élisent le Président, votent le budget et délibèrent sur les actions du conseil départemental.

Deux conseillers départementaux issus de la même commune : quels avantages ?

La nouveauté de ces élections, c'est que vous élirez deux conseillers départementaux qui exerceront leur mandat à égalité.

Dès lors, en cas de besoin, que vous soyez un citoyen, un responsable d'association, un professionnel, un élu, lequel des deux joindre ? La femme ? L'homme ? Le plus proche de chez vous ?

En élisant Nicolas LACOMBE et Marylène PAILLARÈS, le problème ne se posera pas : ils sont élus tous les deux dans la même commune. En appelant la Mairie de Nérac, vous serez immédiatement mis en contact avec l'un ou l'autre. Habitués à travailler ensemble au quotidien depuis 2008, le suivi de votre dossier se fera naturellement et sans perte de temps.

De la même façon, la gestion des invitations à des réunions, à des manifestations dans les 22 communes, à des assemblées générales sera facilitée.

3 engagements dans l'exercice de notre mandat :

-Nous rencontrerons toutes les personnes qui en feront la demande, partout dans le canton.

-Nous consacrerons une journée par mois à rencontrer des entreprises et des associations.

-Nous publierons tous les deux mois un compte rendu de mandat sur un blog (réunions, représentations…) ou par courrier (à la demande).

Vu les candidats - Ne pas jeter sur la voie publique